

1. Domaine d'application et conclusion du contrat

Conformément à la législation en vigueur, le camping BLEESBRUCK, situé à Blesbruck, autorisation de camping n° 00120837/1, ouvert du 01/04 au 31/10, est un établissement touristique dont l'objectif exclusif est d'accueillir des campeurs qui, dans le cadre de leurs loisirs limités dans le temps, utilisent un hébergement tel qu'une tente, une caravane, un mobil-home, un camping-car ou un hébergement locatif proposé par le camping.

L'utilisation comme logement permanent ou à des fins commerciales est donc interdite, en particulier la sous-location d'un hébergement de camping.

Le camping est un terrain privé et le propriétaire du camping peut accorder l'autorisation d'y séjourner.

Les présentes conditions générales régissent la relation contractuelle entre le campeur et le Camping Blesbruck. En effectuant une réservation, le campeur accepte ces conditions.

2. Réservation

Le camping propose des séjours à des fins touristiques. Les séjours permanents sont exclus. Une réservation est effective dès que le client a fait une demande et que celle-ci a été confirmée par écrit par le camping. Cela peut se faire en ligne via le site web ou la plateforme de réservation, ou par e-mail. Le client reçoit une confirmation par e-mail. À partir de ce moment, la réservation est définitive. Les réservations verbales ou téléphoniques ne sont pas contractuelles.

La loi du 28 février 2025 relative aux formulaires d'hébergement est entrée en vigueur le 1er septembre 2025. Tout exploitant d'un hébergement touristique doit remplir un formulaire d'hébergement pour chaque voyageur âgé de 15 ans et plus.

Toute personne souhaitant séjourner au camping doit communiquer son identité et remplir une fiche d'hébergement. Elle peut ensuite utiliser l'emplacement qui lui a été attribué par le responsable.

Le propriétaire du camping est tenu de demander la carte d'identité ou le passeport de toute personne souhaitant séjourner sur le terrain de camping.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont admis qu'avec une autorisation écrite de leurs parents.

3. Arrivée et départ

À votre arrivée et à votre départ, vous devez vous présenter à la réception. Les jours de fermeture ou en basse saison, la réception n'est pas ouverte toute la journée. Dans ce cas, veuillez nous appeler.

Emplacement de camping

- Arrivée : à partir de 14h00 Départ : avant 12h00
- Départ tardif (avec frais supplémentaires) possible uniquement après accord préalable.
- En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué
- Les randonneurs à pied peuvent arriver à tout moment (même sans réservation), des emplacements pour petites tentes sont toujours disponibles.

Locations

- Arrivée : à partir de 14h00 Départ : avant 10h00
- Départ tardif (moyennant des frais supplémentaires) possible uniquement après accord préalable.
- En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

4. Prix et paiement

Les prix sont payés conformément à la liste des prix affichée, en fonction du nombre de nuitées passées au camping, éventuellement selon un forfait prédéfini.

Les prix sont fixés par le camping et ne sont pas négociables. Le camping se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Le paiement s'effectue en euros.

Les bons d'achat peuvent être acceptés comme moyen de paiement.

Locations

Un acompte de 30 % du montant total doit être versé lors de la réservation. Pour les locations, le solde doit être réglé à l'arrivée. La caution pour la clé doit être payée en espèces. La caution sera remboursée au client à son départ ou versée dans un délai de 7 jours ouvrables sur le compte bancaire indiqué par le client.

Emplacement de camping

Un acompte de 30 % du montant total doit être versé lors de la réservation. Le solde doit être réglé à l'arrivée.

Emplacement annuel / saisonnier:

La facture pour l'emplacement doit être réglée au début de l'année, dès réception. La facture d'électricité, le cas échéant, sera envoyée en septembre.

5. Annulation et résiliation par le client

Cela concerne les réservations effectuées sur notre site web ou directement auprès de nous.

En cas d'annulation, celle-ci doit être communiquée par écrit (par e-mail).

Emplacement de camping:

- Annulation plus de 3 jours avant la date d'arrivée : nous remboursons l'acompte, mais nous gardons 5 € de frais de dossier.
- Annulation exactement 3 jours ou moins avant la date d'arrivée : l'acompte n'est pas remboursé.
- En cas de départ anticipé d'emplacements saisonniers ou annuels, aucun remboursement ne sera effectué.

Locations:

- Annulation plus de 3 jours avant la date d'arrivée : nous remboursons l'acompte, mais nous conservons les frais de réservation de 10 €.
- Annulation exactement 3 jours ou moins avant la date d'arrivée : la première nuit sera facturée ou l'acompte ne sera pas remboursé.
- En cas de départ anticipé des locations, aucun remboursement ne sera effectué.

Emplacement annuel / saisonnier:

- En cas de départ anticipé d'emplacements saisonniers ou annuels, aucun remboursement ne sera effectué.

Il n'est pas possible de modifier la date de votre réservation après confirmation de celle-ci. Si vous ne pouvez pas arriver à la date réservée, vous devez annuler l'intégralité de la réservation.

Il n'est pas possible de transférer la réservation à une autre personne. Si la personne ayant effectué la réservation ne peut pas venir, l'intégralité de la réservation doit être annulée.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance d'annulation de voyage.

6. Annulation par le camping

1. Le camping peut résilier le séjour du client avec effet immédiat ::
 - a. Si le client et/ou les personnes qui l'accompagnent ne respectent pas les conditions générales, le règlement intérieur et/ou les prescriptions officielles.
 - b. Si le client et/ou les personnes qui l'accompagnent se comportent de manière contraire au règlement intérieur du camping et/ou envers les autres clients du camping et/ou nuisent à la bonne ambiance du camping.
 - c. Si le client et/ou les personnes l'accompagnant n'utilisent pas le logement conformément à l'usage prévu.
2. Le gérant du camping ou son représentant doit informer personnellement le client de la mise en œuvre de la résiliation provisoire. Une déclaration écrite du gérant n'est pas nécessaire.
3. Après l'annulation, le client et les personnes qui l'accompagnent doivent quitter le terrain le plus rapidement possible, dans un délai de 2 heures.
4. Le client est tenu de payer le prix total convenu dans le contrat d'hébergement. Tout remboursement de l'acompte ou du montant total est exclu.

En cas de force majeure (par exemple, intempéries, dysfonctionnements techniques), nous nous réservons le droit d'annuler les réservations. Les paiements déjà effectués seront intégralement remboursés.

7. Responsabilité

- Le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets, ainsi qu'en cas d'accident.
- Le camping décline toute responsabilité en cas de dommages dus à un cas de force majeure.
- Le client est responsable envers le camping des dommages causés par ses propres actes ou négligences.

8. Obligations du client

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur, à ne pas déranger les autres clients et à prendre soin des installations.

9. Heures de repos

Le repos de nuit est en vigueur de 22h00 à 08h00. Pendant cette période, nous vous demandons de faire attention au bruit.

10. Règles relatives aux visiteurs

Les visiteurs du jour peuvent rester au camping sous la responsabilité des campeurs qui les accueillent. Ils doivent s'inscrire à l'avance à la réception et payer les frais de visite. Les voitures des visiteurs restent à l'extérieur du camping. Les visiteurs sont priés de quitter le terrain avant 22h00.

Les visiteurs qui souhaitent passer la nuit paient le tarif journalier indiqué dans la liste des prix affichée + 1,50 € et doivent s'inscrire conformément à l'article 2.

Les emplacements annuels et saisonniers qui reçoivent des visiteurs passant la nuit sont également soumis au tarif journalier indiqué dans la liste des prix affichée + 1,50 €.

11. Animaux domestiques

Les chiens sont les bienvenus, mais doivent être tenus en laisse. Le camping n'est en aucun cas un lieu où les chiens peuvent faire leurs besoins. Veuillez toujours ramasser les déchets de votre animal. Vous trouverez des informations détaillées sur les zones de sortie dans les « Directives pour les chiens ». Les chiens ne doivent jamais rester seuls sur le terrain de camping. L'accès aux sanitaires leur est interdit. Le respect mutuel envers les autres clients est exigé.

12. Protection des données

Vos données personnelles seront utilisées exclusivement pour le traitement de votre réservation et ne seront pas transmises à des tiers.

13. Lieu de juridiction

Le droit applicable est celui du Grand-Duché de Luxembourg. Le tribunal compétent est celui de Diekirch. Sous réserve d'erreurs d'impression et de transmission.

14. Clause salvatrice

Si une disposition des présentes CGV s'avérait invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

CAMPING BLEESBRUCK

Règlement intérieur

1. Bienvenue et domaine d'application

Nous vous souhaitons la bienvenue sur notre camping familial depuis 1965 ! Le présent règlement s'applique à tous les clients et visiteurs.

2. Inscription et répartition des places

- Veuillez vous présenter directement à la réception à votre arrivée.
- Le choix de l'emplacement se fait en accord avec l'exploitant.

3. Comportement sur le terrain

- Veuillez respecter les autres clients.
- Veuillez régler le volume de la radio et de la musique à un niveau raisonnable.
- Les feux ouverts sont interdits (sauf dans les zones désignées).
- L'utilisation de drones ou d'appareils similaires n'est pas autorisée sur le terrain de camping sans l'autorisation du gérant du camping.
- Chacun doit s'abstenir de tout acte susceptible de nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du camping. À son départ, le campeur doit laisser son emplacement propre.
- Il est interdit d'endommager la végétation, les clôtures, le sol ou les installations du camping. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de taper des clous dans les arbres. Il est interdit de couper des branches ou des haies.
- Il est interdit de laver les voitures sur le terrain de camping.

4. Temps de repos

Le repos de midi est en vigueur de 12h00 à 14h00, le repos nocturne de 22h00 à 08h00. Pendant ces heures, nous vous prions de respecter le calme sur l'ensemble du site.

L'utilisation d'appareils bruyants (par exemple, les tondeuses à gazon) n'est pas autorisée les jours fériés au Luxembourg.

5. Véhicules et circulation

- Vitesse réduite à l'ensemble du terrain.
- Les véhicules ne peuvent être garés que sur les emplacements indiqués.
- Nous vous prions de garer votre véhicule sur votre emplacement. 1 véhicule par emplacement autorisé
- Si vous possédez plusieurs véhicules, les autres doivent être garés sur le parking devant le camping.
- Chargement de véhicules électrique est interdit sur le terrain, nous vous informons dans la réception sur les bornes.

6. Collecte des déchets et recyclage

- Veuillez trier soigneusement vos déchets et les jeter dans les conteneurs prévus à cet effet derrière le bâtiment sanitaire. Vous nous aiderez ainsi à réduire les coûts et à protéger l'environnement.
- Les déchets encombrants déposés illégalement seront traités à la charge du client.
- Il est interdit de déverser les eaux usées sur le sol ; elles doivent être vidées dans les installations prévues à cet effet.
- Le contenu des toilettes chimiques ne doit être vidé qu'aux endroits prévus à cet effet.
- Il est interdit de laver les voitures sur le terrain de camping.

7. Barbecue & feu ouvert

- Les barbecues sont autorisés à condition de ne pas déranger les voisins. Une distance de sécurité de 1,5 m par rapport aux matériaux inflammables doit être respectée.
- Nous vous fournissons avec plaisir une dalle en pierre pour protéger l'herbe de la chaleur

- Les feux ouverts ne sont autorisés que dans les bacs à feu prévus à cet effet.

8. Sécurité

- Les extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, informez immédiatement la direction du camping et appelez les pompiers.
- Les câbles électriques doivent être complètement déroulés afin d'éviter toute surchauffe.
- La trousse de premiers secours se trouve à la réception. Une sonnette d'alarme est située à l'extérieur de la réception.
- Un défibrillateur se trouve à l'extérieur de la réception
- La direction du camping n'est responsable que des objets déposés à la réception. Le camping n'est pas responsable des dommages causés par des pannes d'électricité, de gaz ou d'eau.

9. Animaux domestiques

- Les chiens doivent toujours être tenus en laisse.
- Veuillez promener vos chiens à l'extérieur du camping.
- Veuillez utiliser les sacs à déchets mis gratuitement à votre disposition et les jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

10. Visiteurs

- Les visiteurs doivent être enregistrés à la réception. Ils paient le prix visiteur.
- Les visiteurs journaliers sont autorisés jusqu'à 22h00 au plus tard.

11. Aires de jeux et de sport

- Les aires de jeux ne peuvent être utilisées que par des enfants sous surveillance. Les parents sont responsables de leurs enfants.
- Veuillez respecter les autres lorsque vous jouez et jouez au ballon.
- Il est interdit de jouer avec les robinets et à l'intérieur des bâtiments.

12. Installations sanitaires

Veillez laisser les sanitaires tels que vous aimeriez les trouver. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

13. Infractions au règlement intérieur

En cas d'infractions répétées ou graves, nous nous réservons le droit d'expulser les clients du terrain.

CAMPING BLEESBRUCK